

Compte rendu du Conseil Municipal **Séance du 21 juillet 2015**

Convocation du 15 juillet 2015

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil quinze et le vingt-et-un du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur DANG Francis, Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Francis DANG, Maire,

Madame Sylvie BRISSON – Monsieur Denis PASCAL – Madame Annie BERNADET – Monsieur Olivier LAFEUILLADE Adjoint – Monsieur Jean-Claude IZAC – Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK – Madame Valérie TURCIK, Conseillers Délégués – Madame Christine BARRACHAT – Monsieur Sébastien BERE – Monsieur Francis BOBULSKI – Madame Corinne COUTANTIN – Madame Maxélande DUCOS TRIAS – Madame Isabelle REQUER – Monsieur Frédéric SANANES - Monsieur Alain SEBRECHT – Monsieur Francis VEILLARD, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Monsieur Jean-Jacques TRONET a donné procuration à Monsieur Francis DANG
Madame Marie-Pierre BALADE a donné procuration à Madame Sylvie BRISSON
Madame Marguerite JOANNE a donné procuration à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Monsieur Dominique FAURIAUX a donné procuration à Monsieur Sébastien BERE

ABSENTS EXCUSES

Madame Marie-Hélène DUSSECH, Madame Mireille PEBEYRE

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Sébastien BERE est élu secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

I - DELIBERATIONS

01.07/2015 – Demande de subvention au titre du FDAEC – Exercice 2015

02.07/2015 - Décision modificative n°2 – Budget principal

03.07/2015 - Modification du tableau des effectifs – ouvertures de postes –
avancement de grade et promotion interne

04.07/2015 - Séjour Palerme Eté 2015 – Remboursement de frais engagés pour le
compte de la commune

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 juin 2015

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité

des membres présents et représentés.

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil
Municipal

* * *

01.07/2015 – Demande de subvention au titre du FDAEC – Exercice 2015

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Yvrac a changé de canton, passant de celui de Cenon à celui de Lormont, et rappelle le principe du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (FDAEC) institué par le Département.

L'application des modalités de répartition habituellement en vigueur sur le canton de Lormont (versement au pro-rata du nombre d'habitants) aurait du aboutir à diminuer de plus de 10 000€ la subvention accordée à notre commune cette année.

Afin de ne pas modifier le montant d'une recette déjà inscrite au budget primitif, Monsieur Jean TOUZEAU, Conseil Départemental du canton de Lormont, a proposé de maintenir des montants comparables à ceux de l'an dernier pour l'ensemble des communes. La somme de 22 171 € a ainsi été attribuée à la commune d'Yvrac.

Monsieur le Maire tient à saluer cette décision favorable à notre commune, et précise que les nouvelles modalités de répartition à compter de l'exercice 2016 seront arrêtées conjointement avec l'ensemble des maires des communes du canton.

Monsieur le Maire propose de répartir ces fonds comme il suit:

- Financement du programme de voirie 2015, dont le montant total hors taxes s'élève à 200 101,50 € pour la tranche ferme

Alain SEBRECHT demande si la commune a connaissance des modalités de répartition de ce fonds entre les différents cantons.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas connaissance de la clé de répartition exacte à ce jour. Il précise que par le passé, la répartition sur le canton de Lormont a pu faire l'objet de modulations, d'une année sur l'autre, en fonction de l'importance des projets présentés par les différentes communes. Le principe était toutefois que sur la durée du mandat du conseiller départemental, la somme totale allouée à chaque commune était conforme à la clé de répartition retenue. Le critère du nombre d'habitants constitue une clé de répartition possible, mais qu'il en existe d'autres (ratio financiers des communes, par exemple).

Alain SEBRECHT indique que le Département procède déjà à une modulation des montants alloués, via l'application du coefficient de solidarité départementale pour les subventions versées aux communes.

Monsieur le Maire confirme que ce coefficient, calculé sur la base de trois critères, tend à désavantager la commune d'Yvrac. Le coefficient de 0.64 pour notre commune est pour partie lié à un taux d'effort fiscal faible sur Yvrac, et son application a pour effet de diminuer d'un tiers le montant des subventions que le Département devrait normalement attribuer à notre commune.

La commune d'Yvrac a malgré tout su investir ces dernières années dans des équipements structurants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

SOLLICITE l'attribution par le Département de la Gironde d'une subvention au titre du FDAEC 2015 pour le montant suivant

- 22 171 € au titre du financement du programme de voirie 2015

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

02.07/2015 - Décision modificative n°2 – Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ en retraite de Monsieur HERELLE, les fonctions de trésorier de Saint-Loubès sont exercées par intérim par Monsieur PATIES, par ailleurs trésorier de Cenon.

Ce dernier a relayé un certain nombre d'observations faites par Monsieur HERELLE et a relevé en complément plusieurs modifications à opérer pour garantir une meilleure qualité comptable des écritures.

En conséquence, une décision modificative est nécessaire pour procéder aux opérations suivantes, qui ne modifient pas l'équilibre réel du budget :

- l'amortissement des subventions d'équipement versées, conformément aux termes de la délibération 22.04/2014
- régulariser des inscriptions comptables du compte 1313 (subventions transférables) vers le compte 1323 (subvention non transférables), dans la mesure où la commune ne pratique pas l'amortissement.
- régulariser les inscriptions au compte 217 (qui est réservé aux EPCI) en les affectant à des comptes utilisables par les communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux opérations suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	139 191.41 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	139 191.41 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	139 191.41 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2804131 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	67 568.92 €
R-28041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 806.57 €
R-28041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 015.92 €
R-280421 : Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 800.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	139 191.41 €
D-1313 : Départements	0.00 €	86 567.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	86 567.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	86 567.00 €	0.00 €	86 567.00 €
D-2041482-17 : Voirie	0.00 €	6 750.41 €	0.00 €	0.00 €
R-2041583-19 : Eclairage Public	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 750.41 €
TOTAL 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	6 750.41 €	0.00 €	6 750.41 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	1 617.91 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	2 904.37 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	80 300.75 €	0.00 €	0.00 €
R-21713 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	81 918.66 €
R-21721 : Plantations d'arbres et arbustes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 904.37 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	84 823.03 €	0.00 €	84 823.03 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	178 140.44 €	0.00 €	317 331.85 €
Total Général		317 331.85 €		317 331.85 €

Monsieur le Maire précise que le travail d'amélioration de la qualité comptable des documents budgétaires est toujours en cours, et que dans ce cadre, de nouvelles opérations d'ordre seront soumises à l'examen du Conseil Municipal à l'occasion d'une de ses prochaines réunions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

APPROUVE la décision modificative n°2 pour les opérations retracées dans le tableau ci-dessus

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

03.07/2015 - Modification du tableau des effectifs – ouvertures de postes – avancement de grade et promotion interne

Monsieur le Maire indique que deux agents de la commune peuvent bénéficier d'une progression de carrière au sein des services de la commune.

Le premier agent est actuellement adjoint administratif principal 1^{ère} classe, et peut être nommé rédacteur territorial suite à son inscription sur liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne.

Il précise qu'il s'agit de Madame Christiane ITEY, dont le sérieux et la conscience professionnelle sont reconnus par tous. Compte tenu de la grande valeur de cet agent pour la collectivité, il se félicite que la CAP ait accédé à la demande d'inscription de cet agent sur liste d'aptitude pour accéder au cadre d'emploi supérieur.

Le second agent est actuellement attaché territorial, et peut être nommé attaché principal suite à sa réussite à l'examen professionnel correspondant. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de Monsieur Florian MONTES, DGS de la commune. Il profite de l'occasion pour faire part de sa grande satisfaction sur le travail mené au quotidien avec lui, et de la qualité des relations qu'il entretient dans le cadre de ce binôme de travail.

Sylvie BRISSON rejoint l'appréciation du Maire et tient à remercier Claude CARTY d'avoir en son temps associé largement les membres de son équipe au jury de recrutement du DGS, ce qui leur a permis de participer au choix du collaborateur qu'ils souhaitaient.

Monsieur le Maire précise que la nomination du DGS dans ce nouveau grade reste conditionnée d'une part à l'avis de la CAP compétente, et à son inscription d'autre part au tableau annuel d'avancement pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les deux postes correspondants pour permettre la nomination des deux agents dans ces nouveaux grades.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE la création au tableau des effectifs de la commune des postes suivants :

- un poste de rédacteur territorial à compter de ce jour
- un poste d'attaché territorial principal à compter de ce jour

PRECISE qu'il sera procédé à compter de la nomination des agents concernés à la fermeture concomitante de leurs postes occupés à ce jour, à savoir respectivement :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- un poste d'attaché territorial

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

04.07/2015 - Séjour Palerme Eté 2015 – Remboursement de frais engagés pour le compte de la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'Yvrac organise avec la commune d'Izon un séjour à Palerme cet été, à destination des adolescents. La commune d'Yvrac était chargée du règlement des frais de transport (billets d'avion) pour le compte des deux communes, avant refacturation à la commune d'Izon d'un montant au pro-rata des participants.

Le mandat de paiement pour l'ensemble des billets n'a pas été adressé suffisamment tôt à la Trésorerie pour que le règlement à la compagnie aérienne soit effectif avant le départ. Le paiement de la totalité des billets n'a par ailleurs pas pu être réalisé avec la carte bancaire de la régie d'avance, dans la mesure où le plafond de paiement de celle-ci était inférieur au montant de la dépense.

A défaut de paiement avant le départ, la compagnie aérienne a indiqué qu'elle refuserait l'embarquement des participants au séjour, signifiant l'annulation de ce dernier.

Dans la mesure où aucun des moyens de paiement dont disposait la commune ne permettait le paiement de la compagnie aérienne dans les délais impartis (moins de 48 heures), Monsieur le Maire a procédé au règlement de la dépense sur ses deniers propres. Cette décision a été prise en concertation avec le Trésorier de Saint-Loubès, pour éviter l'annulation de ce séjour préparé depuis de nombreuses semaines, ce qui aurait pénalisé aussi bien les jeunes d'Yvrac que ceux d'Izon.

Monsieur le Maire sollicite à présent l'accord du Conseil Municipal pour obtenir le remboursement de ces frais dont il a fait l'avance pour le compte de la commune, pour un montant total de 4 135,60€.

Il précise que ce remboursement interviendra sur présentation de la présente délibération, de la facture acquittée et d'un justificatif de débit bancaire correspondants à la somme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

AUTORISE le remboursement par la Commune des frais de transport aérien engagés par Monsieur Francis DANG, Maire, dans le cadre du séjour Jeunes à Palerme, pour un montant de 4 135,60€.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Les membres de l'assemblée conviennent des dates suivantes pour les prochaines réunions du Conseil Municipal :

- mardi 1^{er} septembre 2015
- lundi 5 octobre 2015
- mardi 10 novembre 2015
- lundi 7 décembre 2015

Denis PASCAL tient à remercier l'ensemble des élus, bénévoles et agents de la commune qui se sont mobilisés pour faire de la Fête d'Yvrac du 20 juin dernier une telle réussite.

Il salue également l'engagement de toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du gala de danse, de très grande qualité une fois encore cette année.

Il indique qu'il est envisagé par la commune de faire l'acquisition de l'olivier présent sur la scène le soir du gala, qui constitue un beau symbole de toutes les réussites rencontrées par l'école cette année. La commission environnement – espaces verts sera dans ce cas consultée pour définir le lieu de la plantation.

Il rappelle que du 7 juillet au 29 août, les horaires d'accueil du public à la médiathèque sont les suivants :

- mardi et vendredi : 15h à 17h
- mercredi : 10h à 12h et 15h à 17h
- samedi : 10h à 12h

La médiathèque sera fermée du 4 au 15 août inclus.

Il fait part enfin des remerciements adressés à la commune par la direction de l'IMPRO du Vieux Moulin, qui souligne la qualité de l'implication des agents communaux dans le cadre des stages et des ateliers organisés en lien avec les différents services (pôle culturel, services techniques, restauration scolaire...)

Alain SEBRECHT interroge le Maire sur l'avancement du projet de piscine intercommunale, au sein de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire indique que deux grandes options sont actuellement à l'étude : soit un financement public par la CdC, soit un financement privé au sein d'un dispositif relevant par exemple d'un contrat de partenariat. Il indique être, en l'état actuel des dossiers examinés, plus favorable à la seconde solution, mais à ce jour aucune des solutions proposées ne recueille l'unanimité au sein de la CdC.

Valérie TURCIK revient sur la course des 10 km de l'Hexagone, le 28 juin dernier, qui a été une belle réussite, avec un parcours de qualité à travers la commune d'Yvrac.

Francis VEILLARD rappelle que l'association Cœur VTT récolte des fonds au bénéfice d'une association qui vient en aide aux personnes atteintes d'autisme en Gironde. Une information sur cette démarche sera insérée dans le prochain bulletin municipal, ainsi qu'un appel aux dons.

Annie BERNADET tient à souligner l'engagement de Valérie TURCIK dans le cadre des 10km de l'Hexagone, dont elle a géré l'encadrement de bout en bout pour permettre qu'elle se déroule dans de bonnes conditions.

Elle s'associe aux remerciements de Denis PASCAL à tous ceux qui ont permis que la fête d'Yvrac soit un tel succès, très appréciée par tous. La commune envisage par conséquent de reconduire la fête avec cette formule l'an prochain.

Sylvie BRISSON informe l'assemblée que la chaîne TV7 a fait aujourd'hui un reportage sur le dispositif « sports vacances » du Département sur la commune d'Yvrac. Elle tiendra informé le Conseil Municipal de la date de diffusion de ce reportage, sans doute en septembre prochain.

Monsieur le Maire indique que Jean-Jacques TRONET, absent ce soir, souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur la nouvelle installation des deux bancs retirés de la place ces dernières semaines. De l'avis général, un positionnement à proximité de la salle du Conseil est à privilégier, notamment pour permettre aux personnes de s'asseoir avant les mariages ou pour les parents dont les enfants font du judo.

Il fait également part d'une demande faite à Jean-Jacques TRONET concernant la mise en place d'équipements de football à proximité du nouveau gymnase. Compte tenu des projets en cours, notamment la réalisation d'un city-stade, cette demande n'apparaît pas prioritaire dans l'immédiat pour le Conseil Municipal.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures